

2025/176

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2025-045

Date de la convocation : 02/04/2025

Conseillers en exercice : 123

Conseillers présents : 67

Conseillers représentés : 12

Le dix avril deux mille vingt-cinq, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Les Tourelles de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre, 002 ETIENNE Philippe, 004 LOUIS Jean-Marc, 005 CHANCE Jean-Michel, 006 NANJI Désiré, 011 PERTUS Xavier, 012 RATAUX Frédéric, 013 LALONDE Loïc, 014 FRANGEL Yann, 015 THIERION Vincent, 017 BESTEL Bernard, 021 LAURENT-CHAUVET Pierre, 022 DESTENAY Roland, 023 GENTY Jean Charles, 027 CERRAJERO Eladio, 028 MEIS Michel, 029 SIGNORET Francis, 031 LALLEMENT Séverine, 033 VAIRY Lionel, 034 CANNAUX Francis, 036 PIERSON Florent, 037 LEFORT Sylvie, 038 SEMBENI Anne, 040 MATHIAS Frédéric, 044 POU CET Eric, 045 QUEVAL Guillaume, 046 SINGLIT Benoît, 048 FOURCART Marie Hélène, 049 ANDREY Danielle, 051 RAGUET Philippe, 052 LELOUP Nathalie, 055 DELANDHUY Pascal, 058 RAULET Olivier, 060 MANCEAUX Christophe, 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal, 063 AUROUX Emmanuel, 064 MALVAUX André, 066 OUDIN Denis, 069 OUDIN Hubert, 070 GROSSELIN Jacques, 073 BOXEBELD Pascal, 075 GUERIN Anne Marie, 080 LORFEUVRE G  rald, 081 ROBIN Dominique, 083 LEROY Yves, 084 FLEURY Vincent, 086 MAILLARD Franck, 089 VAN DEN BERGH Charles, 090 PIRAS Caroline, 091 BOUILLON Mathieu, 093 BOUILLON Daniel, 095 NOCTON Thierry, 097 AUDEGOND Micha  l, 099 LE GALL Jean Fran  ois, 100 CANIVENQ Roland, 102 BAUDART Martine, 103 BERGERY Marie Claude, 104 BOLY Francis, 105 CARPENTIER Dominique, 112 FESTUOT Annie, 114 COSSON Genevi  ve, 115 MACHINET Jean Baptiste, 117 LAMPSON Nad  ge, 120 PAYEN Fran  oise, 122 MAROTEAUX Nathalie, 123 FRAIPONT Anne

Ont donn   procuration : 006 NANJI D  sir   (depuis 21:56:19    123 FRAIPONT Anne), 008 CARRE Jo  l (   001 POTRON Pierre), 010 CORNEILLE Jean-Pierre (   005 CHANCE Jean-Michel), 020 MARCHERAS Laetitia (   029 SIGNORET Francis), 024 DE POUILLY Jean (   021 LAURENT-CHAUVET Pierre), 026 LOBIDEL Alain (   022 DESTENAY Roland), 039 LHOTEL Philippe (   046 SINGLIT Beno  t), 072 NICOLITCH C  dric (   084 FLEURY Vincent), 092 MOUTON Francis (   090 PIRAS Caroline), 108 COURVOISIER F  d  ric (   115 MACHINET Jean Baptiste), 111 DUGARD Yann (   120 PAYEN Fran  oise), 118 LEBON Christophe (   117 LAMPSON Nad  ge), 121 RENOLLET Hubert (   112 FESTUOT Annie

Secr  taire de s  ance : M. G  rald LORFEUVRE

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE VOUZIER
POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE CULTUREL LES TOURELLES

Vu le Code G  n  ral des Collectivit  s Territoriales notamment l'article L5214-16 V,

Vu la loi du 12 juillet 1999 qui permet aux communaut  s de communes d'attribuer    leurs communes membres des fonds de concours afin de contribuer    la r  alisation d'  quipements d'int  r  t commun,

.../...

Certifi   ex  cutoire, compte tenu de sa transmission au contr  le de l  galit   le 16 AVR. 2025
Et de sa publication ou notification le 16 AVR. 2025

Vu la loi du 13 août 2004 et notamment son article 186 qui modifie la précédente loi et qui prévoit : " afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours." ;

Considérant que la commune de Vouziers gère un équipement culturel Les Tourelles dont elle a, seule, la charge ;

Considérant que 60% des usagers du Centre Les Tourelles résident hors de la commune de Vouziers ;

Considérant donc le rayonnement intercommunal du Centre Les Tourelles ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à 77 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (066 OUDIN Denis), 1 ABSTENTION (017 BESTEL Bernard) et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (096 LESOILLE Patrick) :

D'AUTORISER le versement d'un fonds de concours à la commune de Vouziers d'un montant de 60 000 € en 2025 pour le fonctionnement du centre culturel Les Tourelles.

DE PRENDRE ACTE que la commune de Vouziers a remis un avis concordant lors de son conseil municipal du 04/02/2025.

D'AUTORISER le Président à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Gérald LORFEUVRE

Benoît SINGLIT

